



**MIM**

# Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE



## MOT DU MAIRE



PHOTO : YVON GIROUX

### Le point sur les démarches du MAMOT

Il y a près d'un an, j'ai demandé au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire* (MAMOT) la tenue d'une enquête sur l'ensemble des actes municipaux de la Ville depuis 2006. Cette vaste vérification est toujours en cours de réalisation. Le rapport, attendu plus tard cet automne, nous donnera un portrait de la gestion contractuelle des dernières années et, le cas échéant, permettra d'apporter des correctifs autres que ceux déjà en cours d'implantation.

Parallèlement à cette vérification, en mars 2016, face à une importante dissension installée au sein du conseil municipal, j'ai contacté le cabinet du ministre Coiteux pour demander de l'aide. La réponse est venue rapidement, sous la forme de la délégation d'un observateur qui, fin août, a déposé son rapport. En plus de plusieurs observations quant au fonctionnement du conseil, ledit rapport présente certaines recommandations, notamment en matière de formation des élus (gestion contractuelle, respect du processus décisionnel et éthique/déontologie), de reddition de comptes et de participation citoyenne. Ce document peut être consulté sur le site web de la Ville sous la rubrique « *Actualité municipale* ».

Par ailleurs, comme suite à une plainte déposée au début de l'année 2016, un avis a été émis par le sous-ministre du MAMOT il y a quelques semaines concernant les rémunérations additionnelles versées à des conseillers pour des comités non conformes à la loi. Vous pouvez prendre connaissance de cet avis dans cette édition du MIM. En se basant sur cet avis, les services concernés de la Ville ont établi les montants qui doivent être remboursés à la Ville par chacun des conseillers concernés, lesquels varient de 7 316\$ à 13 433\$ selon le cas. Ces montants ont été établis en fonction du nombre de comités associé à chacun au fil des années et de la conformité desdits comités à la loi. Cela dit, en vertu du Code civil du Québec, une période de prescription de 3 ans a été considérée. C'est dire

qu'approximativement le tiers des sommes perçues en trop depuis 2006 sera récupéré puisque seuls les montants empochés en contravention avec la loi entre le 31 août 2013 et aujourd'hui sont considérés dans le processus de récupération, lequel est en cours de réalisation.

### Transparence et libre circulation de l'information

Depuis mon élection à la mairie, je me suis employé à vous donner l'heure juste. D'abord, fin septembre 2015, tenue d'une séance d'information sur l'état des finances et de la gestion de la Ville. Constats lourds, choc pour plusieurs. Puis, tout au long de la dernière année, mise sur la place publique des découvertes faites au fil du temps. Tout ce qui peut légalement être rendu public est immédiatement présenté aux citoyens et rien n'est laissé au hasard ou mis de côté. L'objectif est de nous doter d'une Ville remise sur les rails, où l'ordre règne et où les citoyens sont réellement informés et impliqués. L'exercice qui est en cours de réalisation en est un de redressement majeur dans la transparence, sans égard à l'image des individus à l'origine du déraillement. La vérité, les faits et la mise en place de correctifs. Sans tentative de diversion ni discours à l'eau de rose. L'heure juste. Les citoyens qui paient ont le droit de savoir et de juger eux-mêmes.

Évidemment, cela dérange. Les mauvais coups sont portés au grand jour, un à un. Salaires perçus en trop, non-respect des lois, des règles et règlements, tractations entourant l'octroi de contrats, mauvaise gestion des règlements d'emprunt, etc. Certains, imputables de toutes ces décisions, crient au « négativisme », veulent protéger leur « image » et tentent conséquemment de bloquer, voire contrôler, différents canaux de communication avec les citoyens. À cet égard, au cours des dernières semaines, on a successivement :

- Tenté de bâillonner le maire en adoptant une résolution mettant un terme à la présente chronique, soit le « *Mot du maire* », dans le *Mensuel d'information municipale* (MIM), unique possibilité pour le maire de s'adresser à l'ensemble des contribuables une fois par mois;
- Rejeté une proposition du maire à l'effet que la Ville prenne les moyens pour assurer la webdiffusion des séances publiques du conseil municipal comme prévu et voté au budget 2016;

- Fait indument pression sur la direction générale de la Ville afin que soient prises des mesures pour empêcher la webdiffusion gratuite des séances publiques du conseil municipal comme suite à l'initiative de la firme privée Portneuf.tv, alors que le tout est en parfaite conformité avec notre règlement et la loi;
- Adopté une résolution mandant le directeur général afin que, notamment, la Ville soit responsable d'« *Animer un blogue visant à interagir avec les citoyens* », soit le [blogdesconseillers.com](http://blogdesconseillers.com), un site internet purement politique et normalement de nature privée.

Certaines de ces manœuvres contreviennent de façon évidente au code d'éthique et de déontologie des élus. Considérant les devoirs qui sont miens, je vais veiller à soumettre le tout aux autorités compétentes afin que les règles soient respectées. Cela dit, ce sera long et fastidieux. Ce l'est toujours.

Dans l'intervalle, soyez assurés que la protection de vos intérêts est et demeurera une priorité et que malgré l'opposition à laquelle nous faisons face, tous les efforts nécessaires seront mis afin de continuer de vous informer efficacement. À cet égard, je vous invite à m'écrire à [sylvain.juneau@ville.st-augustin.qc.ca](mailto:sylvain.juneau@ville.st-augustin.qc.ca) de façon à ce que j'ajoute votre adresse courriel à ma liste d'envoi électronique. Plusieurs se sont déjà inscrits et font ainsi circuler de l'information que je leur transmets régulièrement.

Une saine démocratie municipale implique que les citoyens soient minimalement en mesure de se forger eux-mêmes une opinion claire quant à la performance de leurs élus entre deux élections. La libre circulation de l'information est la clé permettant le respect de ce droit fondamental.

L'information n'est pas un luxe, mais une nécessité.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

## FÊTES DU 325<sup>E</sup> : PLACE AU 3<sup>E</sup> ET DERNIER VOLET!

Après nous avoir déjà fait vivre des moments mémorables en juin et en août, les Fêtes du 325<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Augustin-de-Desmaures se clôtureront par un troisième volet des plus prometteurs les 28, 29 et 30 octobre prochains. Au programme, un concert d'orgue de François Grenier, un concert du Chœur Gospel Celebration et une Messe solennelle. Pour plus de détails, consultez le site [www.fetes325staugustin.com](http://www.fetes325staugustin.com).

**Les bureaux administratifs de la Ville sont ouverts  
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Au plaisir de vous voir!**

RESTEZ BRANCHÉS SUR VOTRE VILLE! [www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)



Des alertes citoyennes en direct  
sur vos appareils mobiles



<https://www.facebook.com/vstaug>



<https://twitter.com/villesaintaug>

# Profitez des privilèges de votre Carte de membre !

En tant que résident de Saint-Augustin-de-Desmaures, une Carte de membre **gratuite** vous est offerte afin de souligner le partenariat entre la Ville et la Salle Albert-Rousseau. Cette Carte vous permet de profiter de rabais lors de l'achat de billets à la Salle Desjardins et vous permettra éventuellement de profiter de rabais chez nos partenaires à venir.

**Avec votre Carte de membre, vous bénéficiez des avantages suivants :**

- **Rabais de 20 %**  
sur votre premier spectacle.
- **Rabais de 10 %**  
sur tous vos spectacles à partir du second achat de billets.
- **Rabais à venir chez nos partenaires :**  
Surveillez le [SALLEALBERTROUSSEAU.COM/SALLE-DESJARDINS](http://SALLEALBERTROUSSEAU.COM/SALLE-DESJARDINS)

Pour obtenir votre Carte de membre, veuillez communiquer avec la billetterie au **418 653-2527** et mentionner le code promotionnel **PRIVILÈGE**. Votre Carte vous sera par la suite acheminée par la poste dans un délai de 7 jours ouvrables.

**Pour information et réservation 418 653-2527**  
[sallealbertrousseau.com/salle-desjardins](http://sallealbertrousseau.com/salle-desjardins)

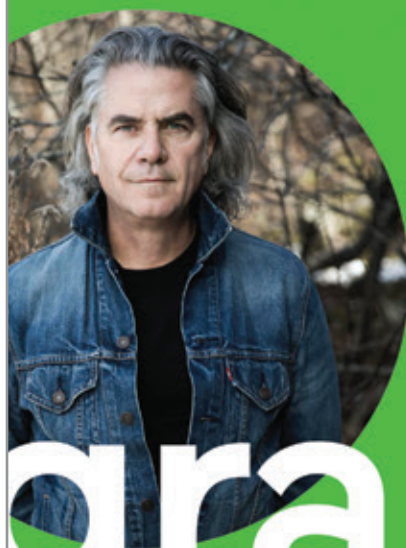
## Une salle transformée !

Entièrement rénovée, la Salle Desjardins permet d'accueillir 525 personnes. Venez voir un spectacle en toute intimité dans cette salle chaleureuse et unique !



RICHARD SÉGUIN

2FRÈRES



# Pro gram mation

DOMINIC PAQUET

SUSIE ARIOLI

Spectacles présentés  
en collaboration avec  
la Salle Albert-Rousseau



## Humour

- P-A Méthot**  
12 novembre 2016
- Alexandre Barrette**  
23 novembre 2016
- Louis Champagne**  
25 novembre 2016
- Mario Tessier**  
20 janvier 2017
- Michaël Rancourt**  
28 janvier 2017

- Dominic Paquet**  
25 février 2017
- Laurent Paquin  
en rodage**  
9 juin 2017
- Jérémy Demay  
en rodage**  
15 juin 2017

## Chanson

- Pierre Flynn**  
3 décembre 2016
- Florence K**  
3 février 2017
- 2Frères**  
16 février 2017
- Richard Séguin**  
18 mars 2017
- Susie Arioli**  
31 mars 2017
- Patrick Norman**  
14 avril 2017

## Jeune public

- Brimbelle**  
19 novembre 2016

Surveillez  
[sallealbertrousseau.com/salle-desjardins](http://sallealbertrousseau.com/salle-desjardins)  
pour connaître  
tous les ajouts à  
la programmation!



ALEXANDRE BARRETTE



BRIMBELLE

## Achat de billets

**Guichet**  
Salle Albert-Rousseau  
2410, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 1T3

**Billetterie lors des spectacles**  
(Guichet dès 18 h)  
4950, rue Lionel-Groulx  
Saint-Augustin-de-Desmaures  
(Québec) G3A 1V2

**Information et réservation**  
418 653-2527

### Partenaires :





Le sous-ministre

Québec, le 19 août 2016

Monsieur Sylvain Juneau, maire  
Mesdames et Messieurs les conseillers  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Mesdames,  
Messieurs,

Une plainte a été reçue au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans laquelle on y allègue que certains conseillers municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures auraient reçu une rémunération additionnelle contraire à ce que prévoit le Règlement REGVSAD-2009-148 relatif au traitement des élus et autorisant une allocation de transition.

Cette plainte a fait l'objet d'une analyse par le Ministère pour les années 2012 à 2015 inclusivement, au terme de laquelle le présent avis vous est transmis.

Le Règlement REGVSAD-2009-148 prévoit qu'un élu peut recevoir une rémunération additionnelle pour sa participation au Comité consultatif d'urbanisme, à la Commission permanente de surveillance et d'administration des affaires de la Ville de même qu'à toute commission pouvant être créée par le conseil, conformément à l'article 70 de la Loi sur les cités et villes. Le règlement prévoit également que cette rémunération additionnelle est versée sur une base annuelle en fonction de chacune des responsabilités assumées au sein de chaque comité.

L'analyse du dossier permet de constater que chaque conseiller visé par la plainte a été rémunéré pour siéger sur deux comités au cours de l'année 2012 et sur trois comités au cours des années 2013 à 2015. Or, à partir de la liste des divers comités ayant été fournie au Ministère par la Ville, nos services spécialisés en arrivent à la conclusion que seulement trois d'entre eux seraient visés par le Règlement REGVSAD-2009-148. Il s'agirait plus particulièrement du Comité consultatif d'urbanisme, de la Commission permanente de surveillance et d'administration des affaires de la Ville et du Comité de démolition d'immeubles de la Ville.

...2

Québec	Montréal
Ale Chauveau, 4 <sup>e</sup> étage	800, rue du Square-Victoria, bur. 3.16
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau	C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Québec (Québec) G1R 4I3	Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040	Téléphone : 514 873-3860
Télécopieur : 418 644-9863	Télécopieur : 514 873-2620
www.mamot.gouv.qc.ca	

2

Ainsi, et dans la mesure où elle est liée à des responsabilités ayant effectivement été assumées, on m'indique que seule la rémunération additionnelle versée aux élus pour leur participation à l'un de ces trois comités serait conforme à la réglementation municipale.

De plus, les fonctions de la trésorière, à titre de perceptrice et de dépositaire de tous les deniers de la Ville, lui permettent, de plein droit, et ce, sans résolution du conseil municipal, d'opérer compensation afin de récupérer les montants qui auraient été versés en trop, sous réserve du respect des conditions donnant ouverture à ce mécanisme d'extinction de la dette et de la prescription qui lui est applicable.

Je suis donc d'avis que la trésorière devrait, sous réserve de ce qui précède, opérer compensation.

Le présent avis vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance du conseil et de la rendre publique de la manière prévue pour la publication des avis publics. Veuillez aussi noter que, conformément à l'article 14.1 de cette loi, la présente lettre sera publiée sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mamot.gouv.qc.ca/gestion-contractuelle-et-ethique/rapports-de-verification-et-plaintes/plaintes/>. Je vous demande d'informer la Direction régionale de la Capitale-Nationale du suivi du présent avis. Vous pouvez joindre la direction au 418 691-2060. Veuillez également noter que le plaignant a été informé de nos commentaires.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Marc Croteau



## EN DONNER PLUS AUX CITOYENS

Saint-Augustin-de-Desmaures est devenue la quatrième ville seulement au Canada à obtenir la certification ISO 37120, ce qui lui a valu d'être honorée lors du World Future Cities Summit, qui s'est déroulé, en juin, à Toronto.

Voilà qui est bien beau, mais qu'est-ce que c'est que cette certification? Des explications s'imposent. La plupart des gens sont déjà familiers avec les normes ISO qui sont en fait des procédés, exigences ou spécifications à utiliser systématiquement pour assurer une qualité optimale de production de matériaux, biens ou services.

Les normes ISO sont plus souvent associées à des entreprises privées qu'au secteur public. Or, ISO 37120 a vu le jour en 2014 et elle est la première et la seule norme à être conçue spécifiquement pour les municipalités.

Pour obtenir la certification platine (plus haut niveau) de la norme ISO 37120, la Ville a dû fournir pas moins de 98 indicateurs (sur une possibilité de 100) portant sur des éléments clés qui attestent de la qualité de vie d'une ville comme l'environnement, la santé, la sécurité, l'éducation, la saine gouvernance, etc.

Les citoyens sont d'ailleurs invités à aller consulter ces indicateurs en consultant le site <http://www.dataforcities.org>, sous l'onglet « data portal ».

Dans le contexte actuel, l'initiative doit être vue comme une démarche apolitique visant à favoriser la transparence. Elle doit aussi permettre la diffusion d'une image positive de la Ville, notamment, auprès des entreprises étrangères susceptibles de venir s'installer dans le parc industriel. Enfin, c'est également un défi que la Ville se lance, car elle entend bien améliorer les résultats des différents indicateurs d'année en année.

La Ville n'entend pas s'arrêter là. Elle vise aussi l'obtention des certifications ISO 9001 (qualité du management) et 14001 (management environnemental). Dans les années 1990, rappelons que Saint-Augustin-de-Desmaures avait d'ailleurs été la première ville au monde certifiée ISO 9001.

## EXEMPLES DE DONNÉES PUBLIÉES

45,08 mètres carrés d'espaces récréatifs extérieurs par habitant

9466,9 entreprises par 100 000 habitants

Pourcentage des matières résiduelles recyclées : 73,9%

56 447 diplômes d'études supérieures par 100 000 habitants



L'obtention de la certification ISO 37120 n'aurait pas été possible sans la collaboration exceptionnelle de ses employés.  
**MERCI À VOUS!**

## CHRONIQUE

### CONNAISSEZ-VOUS VOS PARCS ?

#### Boisé Héritage faune

Installée Saint-Augustin-de-Desmaures depuis 2010, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et sa fondation, Héritage faune, ont travaillé pendant trois ans afin de mettre en valeur, restaurer et rendre accessible un site naturel de cinq hectares entourant leurs bureaux. Le Boisé Héritage faune, tel qu'il a été baptisé, est ainsi devenu un endroit exceptionnel à cheval entre la zone urbaine et agricole, parfait pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement, ses habitats et les activités de chasse et de pêche.

Vous y découvrirez un étang de référence et un étang éphémère, plusieurs espèces d'arbres, une faune aviaire diversifiée ainsi que la présence de mammifères. Si la chance vous sourit, vous pourriez même apercevoir des cerfs de Virginie.

Un stationnement se trouve à la sortie ouest du village, à la hauteur du 448, route 138, et un autre au siège social de la Fédération, au 162, rue du Brome.



## RECONSTRUCTION DU CALVAIRE DU LAC

Les personnes qui circulent et résident dans le secteur des chemins de la Butte et du Lac n'ont pu manquer d'être témoins de la reconstruction du calvaire du lac, près du carrefour giratoire. La Ville a reçu beaucoup de commentaires à ce sujet, dont certains positifs, mais d'autres négatifs. Voici donc des éclaircissements sur ce projet.

Parmi les commentaires reçus, plusieurs ont dénoncé ce qu'ils ont perçu comme une prise de position religieuse. Or, la décision du conseil se basait d'abord et avant tout sur des considérations patrimoniales.

Rappelons qu'un calvaire original fut construit par les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1747 en bordure du chemin du Roy. En 1939, à la suite d'un glissement de terrain, le calvaire est déménagé près de l'école de

rang du lac, toujours près du chemin du Roy, dont le tracé avait été déplacé. En 1977, victime des intempéries, le calvaire s'effondra.

En 2013, le conseil municipal, reconnaissant précisément la valeur patrimoniale du calvaire du lac, donne son aval au projet de reconstruction présenté par la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures et désigne cette dernière à titre de maître d'œuvre. La Ville lui verse en 2013 et 2014 des subventions totalisant 50 000 \$ sur un budget total estimé à près de 60 000 \$.

En 2016, le conseil municipal décide de compléter le financement du projet à même une partie de l'enveloppe gouvernementale dédiée aux Fêtes du 325<sup>e</sup> anniversaire. La reconstruction du calvaire du lac, un legs de la Ville dans le cadre de ces festivités, s'inscrit dans la mise en valeur du chemin du Roy.



## ÊTES-VOUS PRÊTS POUR LE FEUILLYCLAGE ?

**Vous pouvez réduire la quantité de sacs oranges en tondant une partie des feuilles qui, une fois déchiquetées, constituent un engrais naturel pour votre pelouse.**

### Comment feuillicycler ?

Passez la tondeuse sur les feuilles sèches, dès qu'elles commencent à tomber (par temps sec).

Tondez les feuilles fréquemment. Si trop de feuilles s'accumulent sur votre terrain, cela pourrait endommager votre gazon.

Réduisez la hauteur des dernières tontes de pelouse à 5 cm.

Utilisez idéalement une tondeuse-déchiqueteuse.

**ATTENTION CITOYENS RIVERAINS :** les feuilles mortes ne doivent pas se retrouver dans les cours d'eau. Elles nuisent à la vie aquatique et à l'écoulement de l'eau.

**LA TACHE GOUDRONNEUSE :** Ne faites pas de feuillicyclage avec des feuilles d'érables tâchées noires. Utilisez alors la collecte de résidus verts.



**TRUC**  
Les sols n'aiment pas être dénudés. N'hésitez pas à mettre des feuilles déchiquetées dans les plates-bandes et les potagers. Attendez toutefois que les plantes entrent en dormance.



## APPEL DE CANDIDATURES

**TITRE :** INTERVIEWEUR TÉLÉPHONIQUE  
**SERVICE :** communications  
**STATUT :** Temps partiel  
**DATE LIMITE :** 26 octobre 2016  
**N° CONCOURS :** ACVSAD-2016-469  
**DÉBUT DE L'EMPLOI :** Dès que possible

### DESCRIPTION DU POSTE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, toujours soucieuse d'offrir des services de qualité à sa population, est à la recherche de personnel pour constituer une banque de candidatures d'intervieweurs téléphoniques. Le travail consiste à effectuer des sondages téléphoniques, assistés par ordinateur, afin de recueillir des données sur la satisfaction des citoyens quant aux services de la Ville.

### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

En collaboration avec l'équipe du Service des communications, le titulaire du poste aura différentes tâches à réaliser, notamment :

- Entrer en contact avec des citoyens par téléphone
- Poser une série de questions préétablies
- Consigner par ordinateur les réponses aux questions au fur et à mesure de la progression de l'entrevue
- Assister, au besoin, les citoyens voulant effectuer une requête

**NOTE :** Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

### QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un diplôme d'études secondaires
- Démontrer du dynamisme, de la courtoisie et avoir une aisance avec le public
- Faire preuve d'autonomie et de professionnalisme
- Détenir une expérience en service à la clientèle (un atout)
- Détenir une expérience en sondage ou en centre d'appels (un atout)

### COMPÉTENCES REQUISES

- Avoir une excellente maîtrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit
- Démontrer de bonnes aptitudes pour la communication orale et la lecture à haute voix
- Offrir une disponibilité minimale de deux (2) quarts de travail par semaine

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaires flexibles et rotatifs selon vos disponibilités
- Quarts de travail disponibles : du lundi au vendredi de 17h à 21h30 et le samedi de 10h à 15h.

**Faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le numéro du concours, par courriel, par télécopieur, ou à l'adresse suivante :**

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Service des ressources humaines  
**Concours : ACVSAD-2016-469**  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3  
Courriel : rh@ville.st-augustin.qc.ca  
Télécopieur : 418 870-1320

*L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.*

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



<b>Résidus verts</b>
Jusqu'au 17 novembre, le même jour que les collectes d'ordures/recyclage. <b>SACS ORANGES/ TRANSPARENTS/ PAPIER OBLIGATOIRES.</b> Les branches doivent être attachées en ballot avec une corde d'une longueur maximale d'un mètre. Les branches dont le diamètre est supérieur, soit entre 1 et 4 po, peuvent être acheminées à l'écocentre.
<b>Collecte des encombrants</b>
<b>Lundi 7 novembre</b> Inscription par Internet ou par téléphone obligatoire avant 12h (midi) le vendredi 4 novembre. Vous ne pouvez attendre cette date? L'écocentre est là. Ouvert 7 jours/semaine. Localisation : 3381, rue de Hêtrière
<b>Ordures</b>
<b>Début des collectes d'ordures en alternance</b> La collecte des ordures aux deux semaines en alternance avec le recyclage débute à la mi-octobre. La première semaine où il n'y aura pas de collecte d'ordures est celle du 24 octobre.

## NOVEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

## COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL BILAN DE L'AN 1

Un an après son ouverture, quel bilan peut-on faire de l'utilisation du Complexe sportif multifonctionnel?

Du côté des piscines, plus de 40 000 passages ont été enregistrés aux bains libres de septembre 2015 à septembre 2016. Également, l'affluence ne cesse de progresser, comme en font foi les 888 inscriptions obtenues cet automne aux activités aquatiques, ce qui représente une hausse de 44 % comparativement aux 616 de l'automne 2015.

De plus en plus d'activités sont offertes, dont une école de plongeon qui a démarré il y a quelques semaines avec pour partenaire le Club de plongeon ARO. Le bassin sportif accueillera sa deuxième compétition de natation, organisée par le Club de natation de la région de Québec – CNQ, les 14, 15 et 16 octobre.

En ce qui a trait aux patinoires, avec près de 6500 heures d'activités (hockey, patinage libre, patinage artistique, etc.) sur les glaces durant la première année d'opération, le bilan est là aussi plus qu'intéressant.



Les utilisateurs n'ont d'ailleurs que de bons mots pour la qualité des installations.

À cela, il faut également ajouter la tenue de plusieurs événements marquants incluant les matchs de hockey du Blizzard, la Coupe Dodge Bantam AA, la Coupe Ledor, de même que plusieurs écoles de hockey dont celle de la médaillée d'or olympique Caroline Ouellet.

Cet été, plusieurs joueurs de la Ligue nationale de hockey ont même choisi le Complexe pour garder la forme, parmi lesquels on retrouve Antoine Vermette, David Desharnais, Patrice Bergeron et Mark Barberio.

### Plages horaires encore disponibles

Et le plus beau dans tout ça, c'est que le complexe est encore loin d'avoir atteint sa pleine capacité. Il reste encore de bonnes plages de disponibles pour des activités sur l'une des patinoires ou aux piscines. Pour en savoir plus, consultez le site Internet de la Ville!



Photos : Julie St-Onge

Automne



### ANNULATIONS

**Vendredi 14 octobre** 15 h 30 et 20 h  
**Samedi 15 octobre** 9 h 30, 13 h 30 et 18 h  
**Dimanche 16 octobre** 9 h 30, 13 h 30 et 19 h 15

### BAINS LIBRES - COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

### DU LUNDI 22 AOÛT AU DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 2016

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 h 30 à 11 h Bassin récréatif Grand bassin						9 h 30 à 11 h Bassin récréatif Grand bassin
	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Bassin récréatif NOUVEAU Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	12 h 15 à 13 h 30 Grand bassin	
13 h 30 à 15 h 30 Bassin récréatif Grand bassin						13 h 30 à 15 h 30 Bassin récréatif Grand bassin
	16 h 30 à 17 h 50 Bassin récréatif Grand bassin		16 h 30 à 17 h 50 Bassin récréatif Grand bassin		15 h 30 à 16 h 50 Bassin récréatif Grand bassin	
19 h 15 à 20 h 45 Bassin récréatif Grand bassin	20 h à 21 h 30 Grand bassin		20 h à 21 h 30 Grand bassin		20 h à 21 h 30 Bassin récréatif Grand bassin	18 h à 20 h Bassin récréatif Grand bassin

#### Location de salles

Réception de mariage, fête d'enfants, réception funéraire, baptême, réunion d'affaires, lancement, conseil d'administration, etc. 418 872-0219, poste 1900.

#### Location de salle Complexe sportif multifonctionnel Heures de glace et AquaFête

418 878-8552

#### Salle Desjardins

Service des loisirs: 418 872-0219, poste 5801

#### Centre communautaire Jean-Marie-Roy Badminton et pickleball

Lundi	9 h à 13 h	Pickleball libre
Lundi	13 h 30 à 15 h	Badminton libre
Mardi	11 h 30 à 13 h	Pickleball libre
Mardi	13 h 30 à 15 h	Badminton libre
Mercredi	11 h 30 à 12 h 45	Badminton libre
Mercredi	15 h 15 à 17 h 45	Pickleball libre
Jeudi	13 h à 15 h	Pickleball libre
Vendredi	12 h 30 à 14 h 30	Pickleball libre



DU 5 SEPTEMBRE 2016  
AU 17 JUIN 2017

Horaire sujet à changement  
sans préavis

# CULTURE

UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

Les détails ainsi que la description de chacune des activités sont disponibles dans le portail culturel à l'adresse : <http://culture.ville.st-augustin.qc.ca>

À l'exception des expositions, l'inscription est obligatoire pour toutes les activités. Ces inscriptions débutent deux semaines avant la tenue de l'activité et se font à la bibliothèque Alain-Grandbois et au point de service Père-Jean-Marc-Boulé, sur les heures d'ouverture.

## BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANBOIS

160, RUE JEAN-JUNEAU  
TÉLÉPHONE : 418 878-LIRE (5473)

Dimanche	10 h à 17 h	Jeudi	14 h à 20 h
Lundi	Fermé	Vendredi	14 h à 20 h
Mardi	10 h à 20 h	Samedi	10 h à 17 h
Mercredi	14 h à 20 h		

### Jusqu'au 16 octobre

Exposition - *Entre deux eaux et la techno*  
par Patrick Tardif et David LaHaye

### 15 octobre de 10h à 15h

Biblioconte 0-5 ans - *Loup, loup y est tu?*  
Animatrice : Brigitte Brideau

### Du 15 au 22 octobre



### 16 octobre de 10h00 à 15h00

Atelier artistique en duo adulte-enfant - *Un livre ça se lit et ça se relie!*  
Animatrice : Diane Blais

### 21 octobre de 18h30

Heure du conte en pyjama 3-5 ans  
*Cache-cache avec Zoé l'araignée*  
Animatrice : Line Boily



### Du 22 octobre au 27 novembre

Exposition - *Des morceaux et des verres*  
Par Georgiana Butucariu

### 22 octobre à 18h30

Spectacle d'Halloween - *Feu et Glace*  
par Sciences en Folie

### 28 octobre à 19h00

Concert - *Rythmes et détente: Grand voyageur*  
par Carmen et David Trio

### 29 octobre à 10h15

Biblioconte 0-5 ans - *Le mange doudous*  
Animatrice : Brigitte Brideau

### 4 novembre à 18h30

Heure du conte en pyjama 3-5 ans - *Quelle nuit Matty!*  
Animatrice : Line Boily

### 5 novembre à 10h15

Biblioconte 0-5 ans - *Ce n'est PAS une bonne idée!*  
Animatrice : Brigitte Brideau

### 16 novembre à 19h00

Conférence - *Faire de la lecture un cadeau*  
Conférencière : Elena Laliberté

### 18 novembre à 18h30

Heure du conte en pyjama 3-5 ans - *Dangereux!*  
Animatrice : Line Boily

### 19 novembre à 10h15

Biblioconte 0-5 ans - *Grand Loup et Petit loup*  
Animatrice : Brigitte Brideau

### 19 novembre à 19h00

Conférence - *L'Inde, tout un choc culturel!*  
Conférencière : Michelle Gagnon

## POINT DE SERVICE PÈRE-JEAN-MARC-BOULÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY 4950, RUE LIONEL-GROULX

Dimanche	Fermé	Jeudi	15 h 30 à 19 h
Lundi	Fermé	Vendredi	13 h à 16 h 30
Mardi	15 h 30 à 19 h	Samedi	9 h 30 à 13 h
Mercredi	Fermé		

## MAISON THIBAUT-SOULARD

297, ROUTE 138 - TÉLÉPHONE : 418 878-4662, POSTE 6613

### 14 octobre à 9h30

Atelier pour les 3 à 5 ans - *Créer avec Adé*

### Jusqu'au 16 octobre

Exposition - *Gros plan sur le village*  
par la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures

### 22 octobre à 20h00

Improvisation  
*Soirée d'improvisation avec Impro de Garage*

### Du 22 octobre au 27 novembre

Exposition - *En harmonie*  
Par Janine Poitras et Esther Parent



### 26 octobre à 19h00

Atelier pour les adultes - *Décoration de citrouilles*  
Animatrice : Andrée Touchette

### 1<sup>er</sup> novembre à 19h00

Conférence - *Bonnard et la joie de vivre*  
Conférencière : Pascale Mathé

### 11 novembre à 9h30

Atelier pour les 3 à 5 ans - *Créer avec Adé*

## MAISON OMER-JUNEAU

298, ROUTE 138 - TÉLÉPHONE : 418 872-0219, POSTE 1115

VOYEZ LA PROGRAMMATION D'AUTOMNE MAINTENANT EN LIGNE  
[www.ville.st-augustin.qc.ca/sports-loisirs-culture/omer-juneau](http://www.ville.st-augustin.qc.ca/sports-loisirs-culture/omer-juneau)

Lundi 31 octobre – Party d'Halloween